Séance extraordinaire du 3 septembre 2024

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Scott, tenue au 1070, route du Président-Kennedy, le 3 septembre 2024 à 18h00 sous la présidence de Clément Marcoux maire.

À cette séance extraordinaire sont présents, Monsieur Clément Marcoux, maire et Messieurs les membres du Conseil.

Monsieur Frédéric Vallières	Monsieur Ghislain Lowe
Monsieur Clément Roy	Monsieur Pierre-Luc Langevin
Monsieur Johnny Carrier	Monsieur Scott Mitchell

Madame Linda Bissonnette, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe est aussi présente.

Ouverture de l'assemblée

Les membres du conseil municipal reconnaissent avoir reçu l'avis de convocation de la présente séance conformément à la loi. Le maire procède à l'ouverture de l'assemblée.

6627-09-24 **Ordre du jour**

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierre-Luc Langevin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'adopter l'ordre du jour tel que déposé et, en conséquence, celui-ci ne pourra être modifié en raison des absences.

- Avis de motion et dépôt du projet de règlement 491-2024 décrétant un emprunt pour des travaux de vidange des boues à l'usine d'épuration des eaux usées
- Emprunt temporaire – règlements 448-2021 et 486-2024
- Autorisation d'aller en appel d'offres SEAO (vidange des boues)

Avis de motion 6628-09-24 **Avis de motion du règlement 491-2024 décrétant un emprunt pour des travaux de vidange des boues à l'usine d'épuration des eaux usées**

Avis de motion est donné par le conseiller Frédéric Vallières que lors d'une prochaine séance du conseil, un règlement décrétant un emprunt de 1 007 000 $ pour des travaux de vidange des boues à l'usine d'épuration des eaux usées sera adopté.

6629-09-24 Proj. règl. n^{o} 491-2024 **Projet de règlement 491-2024 décrétant un emprunt pour des travaux de vidange des boues à l'usine d'épuration des eaux usées**

ATTENDU QUE le présent règlement a pour objectifs de permettre d'effectuer des travaux de vidange des boues à l'usine d'épuration des eaux usées;

ATTENDU QUE ces travaux sont nécessaires pour répondre aux besoins du secteur de la municipalité desservi par le réseau d'égout;

ATTENDU QUE le directeur général et greffier-trésorier mentionne que ce règlement a pour objet d'effectuer des travaux de vidange des boues à l'usine d'épuration des eaux usées, comportant une dépense et un emprunt de 1 007 000 $ remboursable sur dix (10) ans;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Frédéric Vallières

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'adopter le projet règlement numéro 491-2024, décrétant un emprunt de 1 007 000 $.

6630-09-24 **Emprunt temporaire – règlements 448-2021 et 486-2024**

ATTENDU QUE la Municipalité de Scott à adopté le règlement 448-2021 décrétant un emprunt de 800 000 $ pour l'achat d'un camion neuf, 2021 ou plus récent de type autopompe avec équipement neuf, lequel a reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation en date du 7 mars 2022;

ATTENDU QUE la Municipalité de Scott à adopté le règlement 486-2024 décrétant un emprunt de 354 000 $ pour l'achat d'un tracteur de type porte-outils multiservice, lequel a reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation en date du 14 mai 2024;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 1093 du Code municipal du Québec, une municipalité peut contracter un emprunt temporaire pour le paiement total ou partiel des dépenses effectuées en vertu desdits règlements d'emprunt;

ATTENDU QUE la municipalité peut obtenir cent pour cent (100 %) de ces montants pour le financement temporaire des achats;

ATTENDU QUE la municipalité assurera des frais de 1 500 $ pour l'ouverture du règlement d'emprunt temporaire;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Johnny Carrier

ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE la Municipalité de Scott autorise un emprunt temporaire auprès de la Caisse Desjardins de La Nouvelle-Beauce, une somme de 800 000 $ en vertu du règlement numéro 448-2021 et une somme de 280 000 $ en vertu du règlement 486-2024, sommes n'excédant pas les montants autorisés par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

QUE cet emprunt totalisant 1 080 000 $ sera fait selon les termes de l'entente de service bancaire en vigueur entre la Caisse Desjardins de La Nouvelle-Beauce et la Municipalité de Scott.

D'autoriser le maire (en son absence le pro-maire) et le directeur général (en son absence la directrice générale adjointe) à signer tous documents relatifs à l'emprunt temporaire.

6631-09-24 **Autorisation d'aller en appel d'offres SEAO (vidange des boues)**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite faire la vidange des boues à l'usine d'épuration des eaux usées;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire avoir l'autorisation de son conseil municipal pour procéder à un appel d'offres public sur le système électronique d'appel d'offres (SEAO);

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Clément Roy

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'autoriser Linda Bissonnette, directrice générale adjointe à aller en appel d'offres sur SEAO pour la vidange des boues à l'usine d'épuration des eaux usées.

Je, Clément Marcoux, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

N'ayant plus rien à discuter, la levée de l'assemblée est proposée par le conseiller Frédéric Vallières à 18h28.

Clément Marcoux, maire Linda Bissonnette, dir. gén adj. & gref-très adj.